



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le tarif réduit pour la personne admissible est de 5 \$/heure¹. Par exemple, un cours de 7 heures coûtera 35 \$ plus les taxes.

Ces formations permettent aux travailleurs admissibles de développer leurs compétences afin de se maintenir en emploi.

Les clientèles suivantes sont admissibles :

- Les travailleurs et travailleuses en emploi (plus de 20 heures/semaine) qui s'inscrivent à un cours en lien avec leur emploi actuel ou qui leur permet d'élargir leurs champs de compétences, sans obligatoirement être lié avec l'emploi actuel ou leur formation initiale.
- Les travailleurs et travailleuses autonomes consacrant plus de 20 heures/semaine à leur entreprise.

De manière exceptionnelle :

- Les personnes sans emploi référées à la suite d'une évaluation et d'une recommandation d'un agent d'aide à l'emploi de Services Québec.

Les clientèles suivantes **ne sont pas admissibles** :

- Le personnel des secteurs public et parapublic, des sociétés d'État et du secteur municipal;
- Les administrations municipales et paramunicipales (villes, municipalités, MRC, sociétés de développement économique, sociétés de transport, etc.);
- Les organismes parapublics provinciaux et fédéraux (Investissement Québec, Hydro-Québec, SEPAQ, Parcs Canada, SADC/CAE, etc.);
- Les établissements de formation privés et publics (centres de services scolaires, écoles, collèges, universités, etc.);
- Les CIUSSS, CISSS, CHSLD (conventionnés ou non), GMF et autres organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
- Le personnel des ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada.
- Les personnes ayant un statut d'étudiant.

À NOTER :

- Les places disponibles seront attribuées en priorité aux travailleurs ou aux résidents de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Le nombre de personnes provenant d'une même entreprise est limité à trois par formation offerte.
- Un minimum de 8 participants est requis pour tenir la formation.
- Si le nombre de participants inscrits est inférieur au nombre minimal requis, Entreprises et collectivités Collège d'Alma se réserve le droit d'annuler votre inscription sans préavis (les frais encourus pour l'inscription vous seront remboursés à la demande).
- Une annulation d'inscription doit être faite au minimum 7 jours ouvrables avant le début de la formation pour obtenir un remboursement. Dans le cas contraire, les frais seront facturés et aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de non-admissibilité au tarif réduit, il est possible de s'inscrire à la formation au tarif standard. Aucune condition d'admissibilité n'est exigée. Communiquez avec nous pour en connaître le tarif.

Avec la participation financière de :



¹ Les prix sont sujets à changement sans préavis. Certaines formations sont financées selon une entente spécifique.